

à courte échéance, l'utilisation de ces devises étrangères pourra avoir un autre avantage pratique dans la mesure où la Chine ne pourra les utiliser pour acheter du matériel de guerre ou amplifier la propagande en Amérique du Sud. Cependant, non seulement le Canada, mais aussi la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont décidé d'accorder des facilités de crédit généreuses à l'Union soviétique et à ses alliés.

Récemment à Paris, je crois que les États-Unis ont proposé que ces crédits ne soient pas accordés pour plus de cinq ans. Apparemment, cette proposition a été accueillie froidement. De toute façon, cela ne toucherait pas le Canada, si je comprends bien...

L'hon. M. Martin: Mon ami a-t-il bien dit que les États-Unis ont recommandé que les facilités de crédit soient prolongées au delà de cinq ans?

M. Nesbitt: Non, pas plus de cinq ans.

L'hon. M. Martin: Aux termes de la convention de Berne.

M. Nesbitt: Cette proposition n'a pas été trop bien accueillie par les autres pays, notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne, car elle les toucherait le plus. Je ne fais que signaler la chose en passant. Même si j'ai souligné les grands avantages que des échanges commerciaux avec les pays communistes nous procureraient, j'estime que nous devrions examiner très minutieusement les résultats qu'entraînerait à la longue toute prolongation des facilités de crédit accordées à ces pays. Restreignons-nous effectivement, du même coup, le crédit que nous pourrions accorder aux pays sous-développés et qui en ont plus besoin peut-être? En accordant ces crédits considérables à l'Union soviétique et à ses satellites, leur permettons-nous d'en accorder à leur tour, par une sorte de réaction caténaire, pour ainsi dire, à certains pays sous-développés sur lesquels ils veulent exercer leur influence politique? A mon avis, nous devrions approfondir cette question, et je ne doute pas qu'on y veillera. Je me borne tout simplement à signaler la chose, car nous ne voulons pas nous laisser éblouir par les résultats très favorables de ces échanges commerciaux. Nous ne voulons pas devoir constater plus tard, à notre grande horreur, qu'il s'est passé bien des choses dont nous ne nous rendions pas compte. Par exemple, il y a la vente de ferraille au Japon en 1938, dont nous nous réjouissions, mais qui est retombée plus tard sur bien des gens à Hong-kong.

La dernière chose que je voudrais mentionner ce soir, c'est le danger que court le siège du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies. La question est assez complexe, monsieur le président, et j'espère que le

comité fera preuve de patience, si j'expose en deux ou trois mots l'historique de la question. Il s'agit là, en effet, d'une chose qu'on ne comprend pas facilement ailleurs qu'aux Nations Unies. Après 1945, quand cet organisme comptait environ 48 pays, il est intervenu une entente verbale, au sujet des sièges non permanents au Conseil de sécurité. Et, comme presque tout le monde le sait peut-être, il y a onze sièges au conseil, dont cinq sont permanents, c'est-à-dire ceux de l'Union soviétique, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de la Chine. Les autres six ne sont pas permanents et les membres sont élus, par roulement de trois, pour un mandat de deux ans.

Cette entente verbale s'appliquait encore récemment. Aux termes de l'entente, les six sièges non permanents ont été partagés comme suit: le groupe des pays latino-américains, deux sièges; le bloc de l'Europe occidentale—tout fonctionne par blocs de pays aux Nations Unies—un siège; les pays de l'Europe orientale, un siège—ce sont les pays du bloc soviétique—le Moyen Orient, un siège—c'était en général les pays arabes, et le Commonwealth, un siège. Depuis 1955, le nombre des États membres des Nations Unies a monté à 111. Suivant mes souvenirs, la première année que j'étais aux Nations Unies, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait alors un très bon travail en présentant une proposition d'ensemble qui permettrait d'y faire entrer un certain nombre de nouveaux pays. Par la suite, avec l'arrivée des pays d'Asie et d'Afrique, il s'est exercé une très forte pression sur les autres pays pour qu'ils assurent aux nouveaux pays afro-asiatiques une représentation suffisante au Conseil de sécurité.

Eh bien, il était évident qu'il fallait augmenter le nombre des membres. Cependant, l'Union soviétique a montré clairement, au cours de la semaine, si je ne me trompe, qu'elle opposera son veto à toute expansion du Conseil de sécurité jusqu'à ce que la Chine y soit admise. Étant donné les nouvelles voix des pays asiatiques et africains, comme je l'ai dit, quelque chose doit céder. Apparemment, c'est le siège du Commonwealth qui risque de disparaître.

L'entente envisagée et que, paraît-il, on étudie présentement à New-York, c'est que les six sièges seraient répartis comme il suit: deux au pays de l'Amérique latine; un à l'Europe occidentale; un demi-siège—il s'agirait d'un terme d'un an—à l'Europe orientale et deux sièges et demi aux délégations asiatiques et africaines. Je le répète, le demi-siège signifie un terme d'un an au lieu de deux ans. Le siège du Commonwealth serait donc éliminé.